

## **Domaine communal - Ancien Arsenal, place Saint-Jacques - Aliénation à l'État des locaux occupés par l'UFR des Sciences Médicales Pharmaceutiques**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par acte administratif du 30 septembre 1971, la Ville a acquis l'ensemble immobilier compris dans l'enceinte de l'ancien arsenal militaire, place Saint-Jacques, afin de le mettre à la disposition du Centre Hospitalier Régional et de la Faculté de Médecine.

Les parties occupées par le CHR ont été aliénées à cet organisme en 1976. Mais il n'avait pas été possible jusqu'à présent d'obtenir un accord avec l'État pour les parties occupées par la Faculté de Médecine. Les négociations se sont donc poursuivies et viennent de déboucher sur l'acceptation du prix de 2 250 000 F pour la cession par la Ville à l'État (par le Ministère de l'Éducation Nationale) des biens immobiliers ainsi définis :

- moitié indivise de la parcelle AS n° 42
- parcelle AS n° 38
- lots n° 1, 3 et 4 de la parcelle AS n° 40
- lots n° 2 et 3 de la parcelle AS n° 41
- parcelle AS n° 39.

La recette sera encaissée au chapitre 922.212.00501.30400.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable unanime le 22 février 1990.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette aliénation et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Les négociations remontent à 15 ans, 20 ans et nous sommes enfin arrivés, entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la Ville, à nous faire rembourser ces 2 250 000 F qui nous étaient dus.

C'est donc une affaire définitivement classée grâce à l'action, d'ailleurs efficace, du Recteur actuel et du Ministre de l'Éducation Nationale que j'avais saisi personnellement de cette affaire qui traînait depuis trop longtemps.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.